



Problèmes avec locataires : longue absence et manque d'entretien

Par **David1976**, le **24/03/2021** à **15:11**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide : je mets en location, une maison depuis 1 an, via une agence. Je viens d'apprendre que les locataires se sont absentés pendant 6 mois, en coupant le chauffage, le reste du temps ils sous chauffent la maison, il y a eu des fuites au niveau de la toiture (réparée à ce jour), les gouttières ont débordé alors que nous avons demandé à ce qu'elle soient nettoyées ce qui a entraîné des dégâts importants (plus manque d'entretien). Nous voulons les faire partir et qu'ils remettent la maison dans l'état dans lequel ils l'avaient trouvée. Quels sont les recours possibles ?

A ma connaissance, selon la loi, un locataire est tenu d'habiter le logement au moins 8 mois par an et d'entretenir la maison.

Je vous en remercie par avance.

Par **amajuris**, le **24/03/2021** à **15:27**

bonjour,

à vérifier, mais il me semble que la durée minimale d'occupation d'un logement loué de 8 mois, ne s'applique qu'aux logements sociaux.

un bailleur ne peut pas faire partir un locataire comme il veut.

le bailleur doit respecter des conditions de forme et de délais pour donner congé à son locataire.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929>

salutations